

Modifications du plan directeur cantonal - consultation publique

Monsieur le conseiller d'Etat,

Nous avons pris connaissance avec intérêt des modifications apportées au plan directeur cantonal, mises en consultation publique pour une période de deux mois, soit du 2 avril 2010 au 2 juin 2010, et nous vous remercions de la possibilité qui nous est donnée de nous exprimer au titre de canton voisin.

Les thèmes abordés dans le cadre de cette révision partielle et les documents y relatifs (texte et rapport explicatif) ont été examinés avec la plus grande attention, à savoir:

Chapitre "Urbanisation et équipement"

- Thème 4: "Zones d'activités et politique foncière active cantonale"
- Thème 19: "Energie"
- Thème 25: "Grands générateurs de trafic et centres commerciaux"
- Thème 26: "Projet d'agglomération bulloise"

Chapitre "Espace rural et naturel"

- Thème 22: "Parcs d'importance nationale"

Les services de l'Etat et offices suivants ont été consultés dans le cadre de la procédure:

- service de l'économie et office de la promotion économique;
- service de l'aménagement du territoire;
- service de l'énergie et de l'environnement;
- service des ponts et chaussées;
- office des transports;
- service de la faune, des forêts et de la nature.

D'une manière générale, nous relevons la qualité de vos réflexions qui visent à favoriser un développement économique durable. Le canton de Neuchâtel n'a pas de remarques à formuler concernant les documents présentés.

En vous remerciant de l'attention portée à ses lignes, nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller d'Etat, à l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 2 juin 2010

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
C. NICATI

La chancelière,
M. ENGHEBEN